

Note de recherche

La pétition montagnaise du 1er février 1843 : chasse, pêche et agriculture à la baie des Escoumins

Research Note

The Montagnais Petition of February 1st, 1843: Hunting, Fishing and Farming at Baie des Escoumins

Jacques Frenette

Volume 33, Number 1, 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1082806ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1082806ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (print)

1923-5151 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Frenette, J. (2003). Note de recherche : la pétition montagnaise du 1er février 1843 : chasse, pêche et agriculture à la baie des Escoumins. *Recherches amérindiennes au Québec*, 33(1), 105–114. <https://doi.org/10.7202/1082806ar>

Article abstract

When the Hudson's Bay Company signed a new leasing agreement for the King's Posts Domain on the 27th of June 1842, it only kept from its previous monopolistic privileges the control over its trade with Indians and seal hunting activities. On the other hand, the Crown reserved for itself full liberty to develop the Domain's territory to the benefit of settlers from neighbouring regions and lumber merchants from United Canada who had all wished to see it open for many years. Faced with this announced invasion of their lands, the Montagnais reacted promptly. With the support of local businessmen, politicians, and missionaries, they began sending petitions, most of the time to the Governor-General, in order to sensitize the authorities to their situation. About ten of these requests, dating from 1844 to 1850, have already been recorded. The author introduces a new one here. Thanks to the regional literature and archival documents (i.e. exploration journals, nominal census, ecclesiastic registers, survey reports and maps), we are able to specify the petitioners' identities, their place of residence, and the contents of their requests in the context of the rapid changes that seemed imminent.



Note de recherche

La pétition montagnaise du 1^{er} février 1843 : chasse, pêche et agriculture à la baie des Escoumins¹

**Jacques
Frenette**

Jacques Frenette
Anthropologue
Consultant inc.

LORSQUE LA HUDSON'S BAY COMPANY signa un nouveau contrat de location du Domaine des Postes du Roi le 27 juin 1842, elle ne conserva, de ses droits monopolistiques, que le contrôle du commerce avec les autochtones et de la pêche au phoque. Le contrat, d'une durée de vingt et un ans, qui allait prendre effet le 2 octobre suivant, lui coûterait annuellement la somme de £600 (2 400 \$)². De son côté, la Couronne se réservait le droit de mettre en valeur le territoire du Domaine au profit des colons des régions voisines et des marchands de bois du Canada-Uni qui désiraient le voir ouvrir depuis plusieurs années (ACBH 1842).

Devant l'invasion annoncée de leurs terres, les Montagnais (aujourd'hui, les Innus) ne tardèrent pas à réagir. Forts de l'appui d'hommes d'affaires, de politiciens et de missionnaires de la région, ils se mirent à envoyer des pétitions, le plus souvent au Gouverneur général, dans le but de sensibiliser les autorités à leur situation. Certains chercheurs, dont Tremblay (1968 : 38-40 ; 1971 : 141-143), Mailhot et Vincent (1979 : 16-19, 25-33), Panasuk et Proulx (1981 : 76-89, 396-422), Bédard (1988 : 40-44), Veilleux (1982 : 64 et ss.), Frenette (1993 : 99-107) et Mailhot (1996 : 332-334) ont dénombré et analysé près d'une dizaine de ces requêtes s'échelonnant entre 1844 et 1850. Nous désirons présenter ici une nouvelle pétition, non recensée dans la littérature, qui constitue selon nous la première du genre chez les Montagnais. À partir de la littérature régionale et de documents d'époque (i.e. récits d'exploration, recensements nominaux, registres ecclésiastiques, rapports et plans d'arpentage), nous tenterons

de préciser l'identité des signataires, leur lieu de résidence et le contenu de leurs demandes en regard des changements rapides qui devaient se produire.

LE TEXTE DE LA PÉTITION

Rédigée à La Malbaie le 1^{er} février 1843 et adressée au Gouverneur général, alors responsable de l'administration des Affaires indiennes, la supplique parvint au département des Terres et Forêts le 14 suivant, sans doute pour y être examinée et faire l'objet de recommandations de la part du commissaire et de ses clercs. Nous avons découvert la pétition du 1^{er} février 1843 il y a quelques années, dans le fonds du département des Terres et Forêts des Archives nationales du Québec (ANQ 1843a). Elle faisait partie de la correspondance reçue de l'agent George Duberger. Voici son contenu (voir encadré p. suiv.).

L'IDENTITÉ DES PÉTITIONNAIRES

Les cinq pétitionnaires, Flavien, Joseph, Édouard et Charles Moreau, de même que Denis Jean-Pierre, se disaient « tous Naturels Montagnais, demeurants [sic] à l'endroit nommé les Escoumins, [...] le long du Fleuve St[-]Laurent... » On serait ainsi porté à croire, dans le cas de Flavien, Joseph, Édouard et Charles, qu'il s'agissait là des fils de Joseph Moreau (père), un employé eurocanadien de la Hudson's Bay Company, que René Bélanger présente, dans son ouvrage sur les Escoumins (Bélanger 1946), comme le seul ancêtre des Montagnais qui portent aujourd'hui ce patronyme (voir aussi Boudreau 1994 : 31).

Ainsi, Joseph Moreau (père) se serait établi dans la baie des Escoumins vers 1825 durant son association avec la Hudson's Bay Company qui était locataire, à ce moment, de la seigneurie voisine de Mille-Vaches et de celle de Mingan.

[l]a Colonisation commence vers 1825 avec Joseph Moreau, originaire de Bécancourt [sic] ou de Trois-Rivières. Son emploi auprès de la Compagnie de la Baie d'Hudson l'avait mis en contact avec les Escoumins : il s'en éprit et décida d'y demeurer. (Bélanger 1946 : 15)

Dans un rapport d'arpentage daté de 1849-1850, l'agent des terres Duberger avait noté que « [d]epuis environ 25 ans, le nommé Joseph Moreau, en vertu de permission de l'Honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, de qui il était le serviteur, prit possession d'une pointe de terre, formant la pointe Est de la Baie de l'Escoumins » (MRNQ 1851 : 8), ce qui nous reporte également vers 1825. Les pétitionnaires indiquaient d'ailleurs vivre à la Baie des Escoumins ou à proximité « depuis plus de Quinze ans », c'est-à-dire depuis au moins 1828.

Toujours selon Bélanger (1946 : 15-16), Joseph Moreau (père), qui mourut accidentellement en 1851, aurait eu deux épouses : la première, une métisse montagnaise du nom de Marie Volland, et la seconde, une Canadienne-française nommée Suzanne Tremblay. On pourrait donc en conclure que les pétitionnaires Flavien, Joseph, Édouard et Charles Moreau devaient être issus du premier mariage de Joseph Moreau (père) avec Marie Volland. Pourquoi, alors, Bélanger présente-t-il Flavien, Joseph et Édouard comme étant les seuls nés de la première union alors que Charles serait le fils de Suzanne Tremblay ?

Ce n'est pas tout. L'âge des enfants Moreau soulève d'autres interrogations. Seul Flavien aurait été majeur au moment de la signature de la pétition. Il avait dans la jeune vingtaine à ce moment, entre 20 et 22 ans (ANQ 1851 : 20 ; 1861 : 45 [9]). Quant à Joseph, il était âgé de 13 ans, Édouard de 7 et Charles de tout au plus un an (ANQ 1686-1848, registre F : 61 ; registre G : 7 verso ; ANQ 1861 : 21 [7]). Voilà qui est suffisant pour s'interroger sur la capacité de ces trois derniers à soumettre une requête au Gouverneur général !

La poursuite de recherches généalogiques sur la famille Moreau nous a toutefois permis de mieux comprendre ce qui a pu véritablement se passer en 1843. Au contraire de l'impression laissée par l'ouvrage de Bélanger, il y aurait plus d'une souche chez les Montagnais de la Haute-Côte-Nord qui portent aujourd'hui le nom de Moreau et qui furent associés à la

Encadré

PÉTITION DU 1^{er} FÉVRIER 1843

226

PÉTITION

FLAVIEN MOREAU + AUTRES

INDIENS MONTAGNAIS

POUR OCTROI DE TERRE AUX ESCOUMAIN[S]

9 LIEUES EN AVAL DU SAGUENAY

SUR LE S[T]-LAURENT

REÇU 14 FÉVRIER/43

O.C. 1386

14 FEV. [SIC] 1843

A Son Excellence le très honorable Charles Bagot, G.C.B. Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces de Sa Majesté, le Canada, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle[-]Ecosse et l'Isle du Prince Edouard, et Gouverneur Général de toutes les Provinces de Sa Majesté sur le Continent de l'Amérique du Nord et de l'Isle du Prince Edouard, etc., etc., etc.

Suppliant humblement, Flavien Moreau, Denis Jean Pierre, Joseph Moreau, Edouard Moreau et Charles Moreaux [sic], tous Naturels Montagnais, demeurants [sic] à l'endroit nommé les *Escoumins*, dans le comté de Saguenay, à Environ huit lieues du côté nord[-]est de l'embouchure du Saguenay, le long du Fleuve St[-]Laurent Et ont l'honneur d'exposer à Votre Excellence.

Que les seuls moyens de Subsistances [sic] qu'ils ont eus ci-devant, et qu'ils ont encore actuellement, est la chasse de la Pelleteries [sic] et la Pêche en hiver aux loups[-]marins.

Que vos humbles Pétitionnaires ont appris que le Gouvernement de cette Province était sur le point de vendre, une partie des terres du Domaine de Sa Majesté, dans le susdit Comté, vulgairement connu sous la dénomination de Postes du Roi.

Que vos humbles Pétitionnaires, ont lieu de croire que les endroits qu'ils occupent actuellement avec leurs familles, depuis plus de Quinze ans (qui seront ci[-]après mentionnés) et qu'ils regardent être les seules places où ils espèrent [sic] de vivre avec leurs dites familles dans la suite seront aussi vendus.

Pour Quoi, vos humbles Pétitionnaires, *Montagnais*, prennent la respectueuse liberté d'approcher de Votre Excellence, la Suppliant de vouloir bien leur accorder *Gratis* vu l'Etat de pauvreté de vos Pétitionnaires les lots de terres [sic] suivants ; Savoir :

1^o Qu'il plaise à Votre Excellence, d'accorder à vos humbles Pétitionnaires, Flavien Moreau et Joseph Moreau, le Côté Nord[-]Est de la Rivière des Escoumins, le long du Fleuve St[-]Laurent avec le droit de chasse & de pêche dans la dite Rivière, Et environ Quatre Cents Arpents de terre, en superficie, le long de la dite rivière et la Baie des dits Escoumins, prenant le dit lot de terre, son front au fleuve St[-]Laurent.

pétition du 1^{er} février 1843. Un répertoire des mariages de la Haute-Côte-Nord (Boyer *et al.* 1993, première partie : 188) nous apprend que, si Joseph Moreau (père) a peut-être épousé Marie Volland le 27 mai 1822 à Betsiamites, il avait également un frère, Charles, qui, trois jours plus tard, soit le 30 mai 1822, épousait à Betsiamites une dénommée Marguerite.

2° Qu'il plaise à Votre Excellence, d'accorder à votre humble Pétitionnaire Denis Jean[-]Pierre, environ Cent Cinquante Arpents de terres [sic] en superficie, à l'endroit nommé *Le Rigolet* dans les environs des Islets Penchés prenant aussi le dit lot de terre, son front au fleuve St[-]Laurent.

3° Qu'il plaise à Votre Excellence, d'accorder à vos humbles Pétitionnaires Edouard Moreau & Charles Moreaux [sic], environ Quatre Cents Arpents de terres [sic] en superficie à l'endroit nommé les *petits Escoumains*, de chaque côté de la Rivière des dits petits Escoumains, avec aussi le droit de chasse et de pêche dans la dite Rivière, prenant Aussi le dit lot de terre son front au fleuve St[-]Laurent.

Que vos humbles Pétitionnaires considérant que la vente des dites terres du Domaine de Sa Majesté au[x] lieux où ils résident aux habitant[s] blancs de cette Province, va leur être très préjudiciable pour la chasse et la pêche; En Conséquence ils supplient votre Excellence de vouloir bien acquiescer à leurs demandes, étant vos humbles Pétitionnaires décidés de s'occuper à l'avenir à la culture de la terre, comme le seul moyen qu'ils ont en perspective pour subsister avec leurs dites familles.

Vos humbles Pétitionnaires prennent la respectueuse liberté, d'observer à Votre Excellence, que si elle leur accorde ces lots de terres [sic] et ces Rivières, ils auraient l'avantage de s'occuper en hiver à la chasse aux loups[-]marins, ce qu'ils [qui] leur donnera les moyens de pourvoir d'une manière efficace à l'avancement de leurs dites terres, et de plus vos humbles Pétitionnaires promettent à Votre Excellence de donner tous les secours qui seront en leurs pouvoirs aux voyageurs naufragés [sic] qui malheureusement sont très fréquents sur ces côtes.

Et vos humbles Pétitionnaires, tant par devoir que par reconnaissance ne cesseront de prier.

Malbaie, 1 Février 1843.
leurs

Flavien X Moreau
Joseph X Moreau
Denis X Jean[-]Pierre
Edouard X Moreau
Charles X Moreau

Marques

Nous soussignés certifions à qui il appartiendra, que les marques ci[-]dessus sont véritablement de ceux dont elles portent les noms.

H. Hudon Témoin

Thomas Simard

En retournant aux registres de baptêmes, mariages et sépultures de la Côte-Nord, on obtient encore plus de renseignements sur ces unions et, par conséquent, sur l'origine des familles Moreau qui nous intéressent. Ainsi, l'acte de mariage de Joseph Moreau et de Marie Vollant livre que c'est le 27 mai 1822, à Mingan, plutôt qu'à Betsiamites, que l'abbé Primeaux les unit.

Joseph Moreau, né le 16 octobre 1794 à Québec (ANQ 1795-1798 : 66), était le fils de Jean Moreau et de Françoise Fournier, tous les deux décédés à ce moment. Joseph avait d'abord travaillé pour la North West Company (ANQ 1817a) pour demeurer à l'emploi de la Hudson's Bay Company au moment de la fusion des deux entreprises en 1821. Son épouse Marie était, au moment de son mariage, la fille mineure de Laurent Vollant, métis employé de la Hudson's Bay Company à Musquaro, et de Charlotte Sauvageau³ (ANQ 1686-1848, registre F : 47 verso).

Trois jours après la célébration du mariage de Joseph Moreau et de Marie Vollant, soit le 30 mai 1822, l'abbé Primeaux était à Sept-Îles, et non à Betsiamites, où il unissait les destinées de Charles Moreau et de Marguerite Laushune qui, jusqu'alors, vivaient en concubinage. Charles, né le 20 février 1793 à Québec (ANQ 1795-1798 : 13), était le fils de Jean Moreau et de Françoise Fournier, ce qui en fait le frère de Joseph. Lui aussi avait travaillé pour la North West Company (ANQ 1811 et 1817b) avant de passer à la Hudson's Bay Company. Sa femme Marguerite était la fille de Martin Laushune et de Christine Missitine (ANQ 1686-1848, registre F : 48-48 verso).

Si les deux frères Moreau étaient à l'emploi de la Hudson's Bay Company en 1822, le premier à Mingan et le second à Sept-Îles, on les retrouve quelques années plus tard aux Escoumins ou à proximité. En effet, Joseph Moreau était installé à la Baie des Escoumins en 1825. Charles et Marguerite agissaient comme parrain et marraine au baptême du fils de Joseph, portant aussi le prénom de Joseph, à Tadoussac en 1829 (ANQ 1686-1848, registre F : 61). En 1834 et 1835, Charles Moreau a été maître du poste de la Hudson's Bay Company de Godbout (Frenette 1993 : 132). Il serait décédé avant 1842⁴.

Les deux frères Moreau, Joseph et Charles, établirent des liens avec les Montagnais en épousant une Métisse, Marie Vollant, et une Indienne, Marguerite Laushune. Le premier, ainsi que des membres des deux familles, seraient parmi les signataires de la pétition du 1^{er} février 1843. Au bas du document, la première

marque est celle de Flavien Moreau. Il s'agirait du fils de Joseph Moreau et de Marie Vollant. C'était le seul Moreau à porter le prénom de Flavien à l'époque. Comme on l'a vu un peu plus haut, il avait dans la jeune vingtaine en 1843. Il était sans doute célibataire à ce moment. Le second signataire est Joseph Moreau, très probablement Joseph Moreau (père), car, à l'époque, le seul



Photo 1
Montagnais des Escoumins : Jacques Bacon (1830-1917), Josephine Moreau (1831-?), fille de Joseph Moreau (père), et une jeune enfant
 (Source : Frenette, P., 1996 : 14)

autre Moreau à se prénommer Joseph était son fils qui n'avait que 13 ans. Édouard, fils de Charles est le troisième Moreau à parapher la requête. Il était alors âgé de 21 ans⁵ et était marié à Agnès Vollant depuis le 2 juillet 1841 (ANQ 1686-1848, registre G : 24). Le dernier Moreau à signer est Charles, âgé de 24 ans et fils de Charles⁶. Outre les noms des Moreau, celui de Denis Jean-Pierre, alors âgé d'une trentaine d'années, apparaît au bas de la pétition. Denis Jean-Pierre était le gendre de Joseph Moreau (père) dont il avait épousé la fille Rosanna ou Rose (ANQ 1851 : 9 ; 1861 : 45 [9])⁷.

Les pétitionnaires du 1^{er} février 1843 étaient donc Joseph Moreau et son fils Flavien, les frères ou demi-frères Charles et Édouard Moreau et, enfin, Denis Jean-Pierre, un parent par alliance. La requête fut contresignée à La Malbaie par deux témoins. Le premier, Thomas Simard, était un entrepreneur forestier. Le second, Héli Hudon, était notaire et homme d'affaires.

LA LOCALISATION DES PÉTITIONNAIRES

Tentons maintenant de préciser la localisation des pétitionnaires du 1^{er} février 1843 sur ces lots qu'ils occupaient « depuis plus de quinze ans » (voir carte 1). Nous savons que Joseph Moreau vivait à la Baie des Escoumins (Bélanger 1946 : 15). Un mémorandum de l'agent Duberger, daté du 30 octobre 1843, confirme d'ailleurs la présence de la famille de Joseph Moreau à l'embouchure de la rivière des Escoumins, et celle d'une autre famille à proximité, d'un Montagnais du nom de St-Onge, qui n'est pas au nombre des signataires : « C'est à l'embouchure de cette Rivière [des Escoumins] que les Moreau sont établis... Il y a aussi un St[-]Onge, un Indien aussi. » (ANQ 1843b, notre trad.) Dans un rapport d'une exploration faite en 1844 (ANQ 1839-1846a : 9, 10, notre trad.), l'agent Duberger apporte des précisions quant aux endroits exacts où vivaient Joseph Moreau, son fils Flavien et Paul St-Onge. Joseph était installé sur la pointe de terre qui se trouve du côté ouest de la rivière : « La Baie est divisée, à peu près en son milieu, par une Pointe en saillie, sur laquelle Joseph Moreau, un Squatter Canadien est

installé depuis 15 ans... » Flavien vivait aux côtés de son père : « À l'embouchure de la Baie, à l'ouest de la rivière, son Fils Flavien Moreau, un métis de la Nation Montagnaise, est établi depuis l'an passé, menant la même vie que son Père. » Quant à Paul St-Onge, il occupait un terrain plus à l'est au bout de la petite baie qui porte encore aujourd'hui son nom, la baie Saint-Onge : « À 1 M[ille] à l'est de Joseph Moreau, il y a un autre métis de la même Nation, appelé Paul St[-]Onge... » Les autres pétitionnaires se retrouvaient en aval. Denis Jean-Pierre, comme il le précisait dans la requête, était « à l'endroit nommé *Le Rigolet* dans les environs des Islets Penchés ». Édouard et Charles Moreau résidaient enfin « à l'endroit nommé les *petits Escoumins* ».

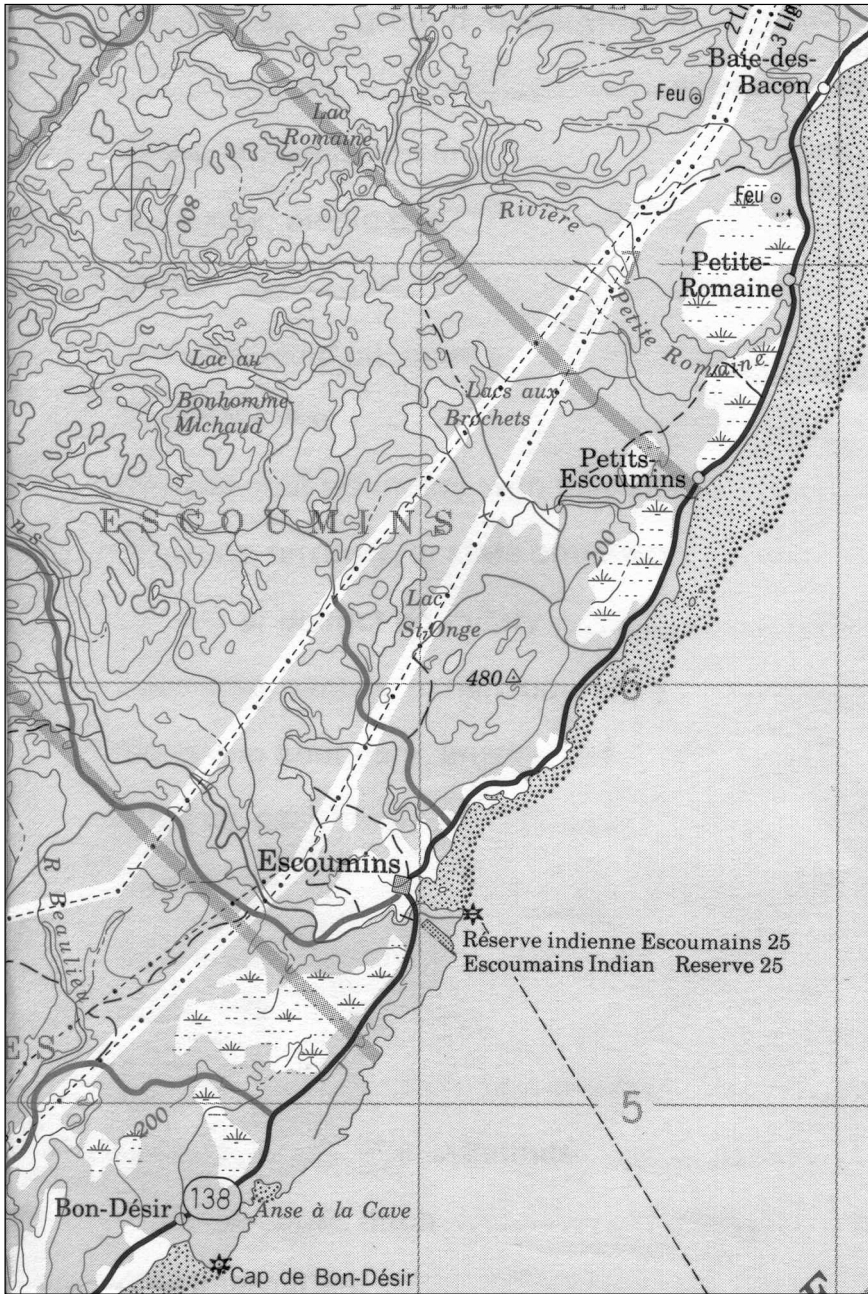
Bref, le 1^{er} février 1843, nos pétitionnaires Joseph Moreau et son garçon Flavien vivaient au fond de la baie des Escoumins, à l'ouest de la rivière. Denis Jean-Pierre habitait en face des îles Penchées. Édouard et Charles Moreau vivaient sur la rivière des Petits Escou-

mins. Paul St-Onge, qui ne signa pas la pétition, se trouvait près de la baie Saint-Onge.

LES DEMANDES DES PÉTITIONNAIRES

Dans leur requête du 1^{er} février 1843, Joseph et Flavien Moreau désiraient pouvoir chasser et pêcher sur la rivière des Escoumins et obtenir les titres sur quatre cents arpents de terre (un demi-mille carré) du côté nord-est du cours d'eau. Denis Jean-Pierre demandait cent cinquante arpents de terre (un cinquième de mille carré) à proximité des « Islets Penchés ». Édouard et Charles Moreau voulaient les droits de chasse et de pêche dans la rivière des Petits Escoumins et une terre de quatre arpents au même endroit. Tous espéraient enfin continuer à chasser le phoque.

Installés depuis moins de vingt ans à proximité des Escoumins, nos pétitionnaires entendaient protéger leurs occupations, qui étaient coutumières chez les Montagnais de la région. Au nombre de vingt à trente familles vers 1845, les Montagnais chassaient le gibier d'eau et faisaient la pêche durant l'été. En automne, ils se rendaient chasser (caribou, lièvre, perdrix, porc-épic, et ours) et piéger (castor, loutre, lynx, martre, rat musqué, renard et vison) sur les territoires. À leur retour, de novembre à janvier, ils passaient échanger les fourrures récoltées aux établissements de la Hudson's Bay Company de Tadoussac et d'Îlets-Jérémie. Comme les baies des Escoumins et de Bon-Désir constituaient deux importants lieux de chasse au phoque d'hiver, des groupes de Montagnais y étaient présents dès novembre et parfois jusqu'à mai pour chasser le mammifère marin au large dans des canots d'écorce. Ils vendaient les peaux et une partie de l'huile aux postes de traite et utilisaient le reste pour la cuisson. Ils en consommaient la chair. Lorsque la chasse au phoque d'hiver ne donnait pas les résultats escomptés, les hommes retournaient en forêt y tendre leurs pièges pour la martre (Frenette 1989 : 42 ; Mailhot 1996 : 324-326 ; Mailhot et Vincent 1979 : 8-9).



Carte 1
Les Escoumains aujourd'hui
 (Source : MEMRC 1983)

Les signataires de la pétition du 1^{er} février 1843 savaient pertinemment que « la chasse de la Pelleteries [sic] et la Pêche en hiver aux loups[-]marins » risquaient d'être perturbées maintenant que la colonisation et la coupe de bois à l'intérieur du Domaine des Postes du Roi étaient permises. C'est pourquoi ils disaient vouloir s'adonner de plus en plus à la culture du sol, une activité pour l'heure marginale, comme le notait l'agent Duberger en 1844 au sujet de Joseph Moreau :

... pêchant pour l'H[onorable] H[udson's] B[ay] Co[mpany] qui ont là un Établissement de pêche au Saumon, cet homme était au

début un Employé de cette Compagnie, maintenant il n'est plus engagé que durant la Saison de Pêche, à un Salaire de £10 par an [saison], le reste du temps il Gagne sa vie en chassant, et pêchant pour lui-même, ce qui s'ajoute à ce petit peu qu'il obtient de la culture du sol, ce qui, je suis désolé de le dire, comme plusieurs autres sur cette côte, il ne pratique guère, du moins c'est ce que je comprends des rares améliorations faites depuis l'an dernier, et encore, le peu qu'il fait en ce sens suffit à prouver, ou à fournir une Idée assez juste du sol et du climat : Le sol dans ce secteur est pure argile, j'y ai vu de l'Orge, de l'avoine, du blé et des Patates, de qualité moindre que ceux du Bas-Canada, il a 4 Vaches qu'il nourrit en hiver du foin du rivage qui pousse à l'île Escoumin [iles Penchées] à 4 1/2 M[illes] plus bas que ce Lieu. (ANQ 1839-1846a : 9-10, notre trad.)

L'agent des terres, malgré un contexte et des conditions difficiles, ne cessa toutefois d'encourager Joseph Moreau et les autres « squatters » de la Haute-Côte-Nord, du Saguenay à la Manicouagan, à consacrer plus de temps et d'énergie à l'agriculture. Ses efforts, semble-t-il, ne furent pas vains.

Ce ne fut, Je crois, qu'en 1845, que Je réussis à engager Moreau à faire des petites semences de blé et d'orge, (tant qu'aux patates et autres légumes de jardin la réu[s]site en était généralement admise) qui lui réussirent au-delà de ses espérances [sic], et tant les sauvages que Moreau et autres squatters firent de nouveaux essais en différentes proportions et, sur différentes points de la côte depuis l'embouchure du Saguenay en allant à l'Est, aux environs de la Rivière Manicouagan, ces essais ayant été favorables ont eu l'effet de faire disparaître cette opinion générale que, le long de la rive nord du St Laurent, au[-]dessous du Saguenay, (les pêcheurs seules exceptées) toute production devait échouer. (MRNQ 1851 : 8-9)

Flavien Moreau, moins réfractaire au changement, laissait même entendre qu'il délaisserait complètement ses activités de chasse et pêche pour se consacrer principalement à la culture du sol : « ... désireux de cultiver la Terre, il a, à cette fin, défriché un Petit Espace près de sa maison, avec l'intention dit-il, d'abandonner sa vie Sauvage, et de passer à l'agriculture. » (ANQ 1839-1846a : 10, notre trad.) Paul St-Onge voulait aussi abandonner son ancien mode de vie pour devenir fermier à temps plein, conscient que son exemple pourrait bientôt être suivi par bon nombre de Montagnais qui auraient tout à apprendre des Eurocanadiens qui allaient bientôt venir les rejoindre.



Photo 2
Montagnais des Escoumins : Jacques Bacon et Josephte Moreau
 (Source : Tremblay 1984 : 97)

... Paul St[-]Onge, il a aussi l'intention de laisser progressivement son ancienne vie de chasseur, pour devenir fermier ; mais le pauvre a beaucoup à faire, car il n'a encore aucune notion d'agriculture, il est chanceux, le sol est de bonne qualité, il dit que non seulement lui, mais la plupart des Indiens de sa Nation vont bientôt suivre son exemple, encouragés par la perspective que, sur cette côte, ils accueilleront bientôt des Fermiers Anglais, Irlandais, ou Canadiens, qu'ils pourront alors imiter. (ANQ 1839-1846a : 10, notre trad.)

On peut donc penser que Joseph, Flavien, Charles et Édouard Moreau, ainsi que Denis Jean-Pierre, Paul St-Onge et éventuellement d'autres « squatters » d'origine montagnaise, allaient faire de l'agriculture leur activité principale, à laquelle viendraient se greffer la chasse, en particulier la chasse aux phoques d'hiver, et la pêche.

LA VITESSE DU CHANGEMENT

Les demandes de terres et de reconnaissance de droits de nos pétitionnaires n'allaient pas se matérialiser comme formulées. En 1845, Joseph, et son fils Flavien, devaient laisser la place occupée à l'embouchure de la rivière des Escoumins à des entrepreneurs forestiers qui avaient obtenu les droits de coupe sur le cours d'eau. La famille Têtu avait le projet d'y construire

son moulin à scie et ses installations. Le 14 juillet 1845, Joseph Moreau et Frédéric Boucher, représentant sur place de la famille Têtu, en venaient à une entente au sujet du site. George Duberger était présent :

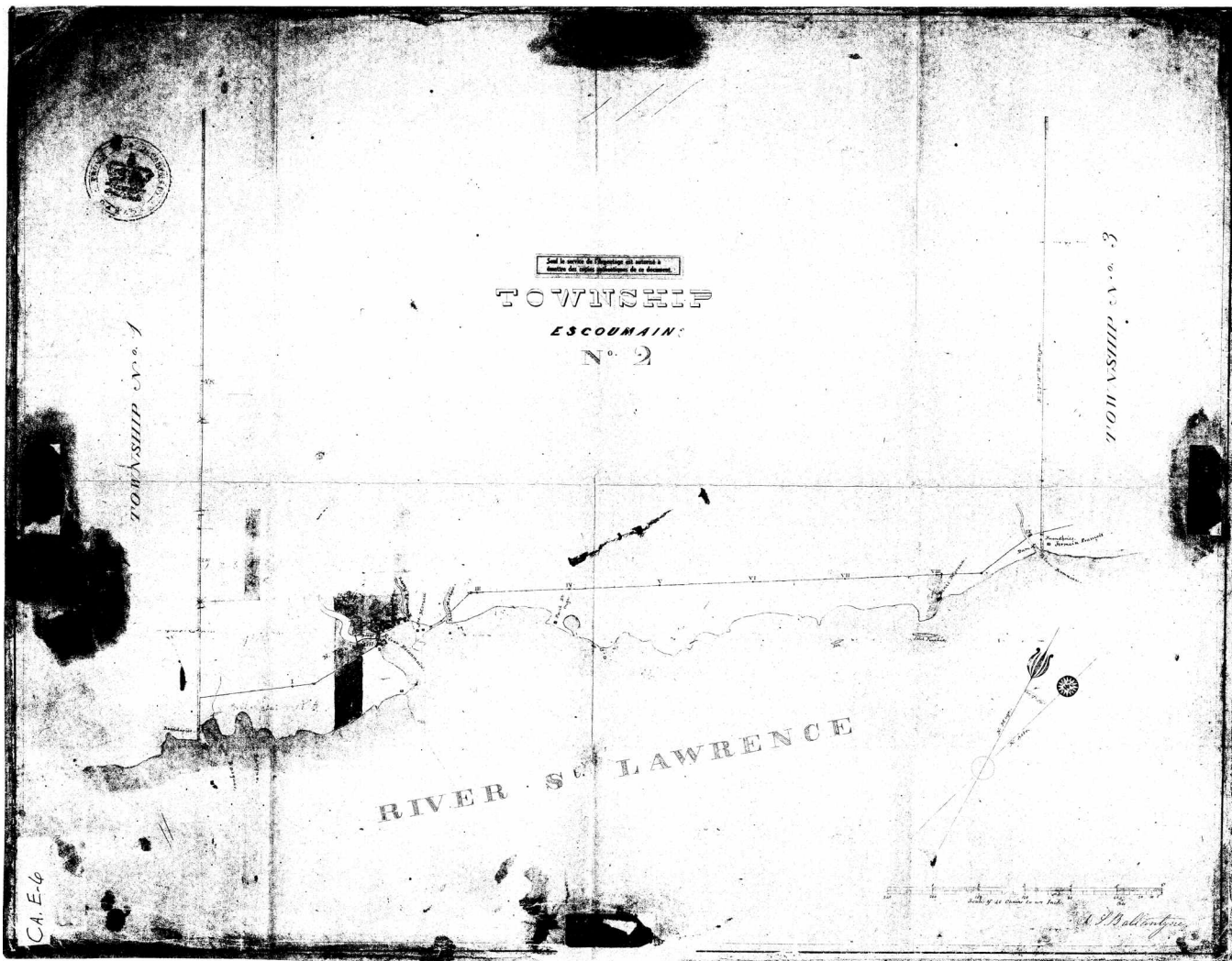
J'ai cru nécessaire de demeurer là durant toute la journée, étant donné que cette Rivière avait récemment été concédée, par Licence, à Monsieur F. Boucher, de la Rive Sud ; un squatter, du nom de Joseph Moreau, avait pris possession du seul site où le moulin à scie de Monsieur Boucher pouvait être érigé ; le tout a toutefois été réglé par Monsieur Boucher, consentant, et Moreau acceptant, un dédommagement en argent, à la suite duquel, en ma présence, et par écrit, il (Moreau) a abandonné toutes prétentions futures sur le site. (ANQ 1839-1846b : 2, notre trad.)

La concession forestière et le site des Escoumins furent développés dans l'année (Frenette, P., 1996 : 16-17). George Duberger poursuivait :

À la Rivière des Escoumins, Monsieur F. Boucher a engagé de grandes dépenses dans la construction de Moulins, Digués, Maisons, Magasins, Étables, &c &c &c il engage, en moyenne, 100 hommes : son Moulin à scie sera en opération en Juillet prochain [1846], il (Monsieur B.) pense même être en mesure de couper plus de billots que sa Licence le lui permet, il nous en avisera le moment venu, afin d'obtenir les autorisations nécessaires. (ANQ 1839-1846b : 57, notre trad.)

Durant l'hiver 1847-1848, l'arpenteur D.S. Ballantyne réalisait le premier relevé du canton Escoumins. Le plan (MRNQ 1847-1848a) et le carnet de notes qui l'accompagne (MRNQ 1847-1848b : 25-27, 30, 36) témoignent des changements survenus (voir carte 2). Un village forestier est situé au fond de la baie des Escoumins. Joseph Moreau y vit toujours, mais du côté est, à proximité de l'actuelle pointe de la Croix. Il cultive dix acres de terre où il a une maison (30' x 24') et une étable (30' x 20'). Il réclame l'étendue de terre jusqu'au ruisseau Moreau sur une profondeur de 19 chaînes (1 254 pieds). Il n'est plus question de son fils Flavien. Paul St-Onge se trouve encore à proximité, sur la pointe à Moreau au bout de la baie Saint-Onge, où il a déboisé cinq acres de terre. Il y possède une maison (25' x 20') et une étable (25' x 15'). Lui aussi désire acquérir sur la rive du fleuve des lots de 26,60 chaînes (près de 1 624 pieds) au total. En face de « l'Islet Penché », mentionné sur le plan, ce qui semble correspondre aujourd'hui aux îlets Boisés, apparaît « Denis Moreau ». Il s'agit plutôt de Denis Jean-Pierre qui s'est construit une cabane (15' x 15') là où il a défriché un acre de terre. Il veut les titres de propriété sur les terrains jusqu'à la « rivière Romaine », mais ce serait l'actuelle rivière des Petits Escoumins, à la limite du canton. Enfin, du côté est de la rivière « Romaine » du plan, qui est la rivière des Petits Escoumins d'aujourd'hui, habite un nouveau « squatter » montagnais du nom de Germain François, en lieu et place d'Édouard et de Charles Moreau, et qui a sa résidence (18' x 18') là où il a nettoyé six acres de terre.

L'année suivante, à l'hiver 1848-1849, un autre plan du canton (MRNQ 1850) et un autre rapport d'arpentage (MRNQ 1851 : 10), signés par l'agent Duberger, confirment les progrès réalisés par nos « squatters » (voir carte 3). Joseph Moreau est toujours du côté est de la baie des Escoumins à côté de la « Pte à Moreau », aujourd'hui la pointe à la Croix. Il a fait du déboisement jusqu'au ruisseau qui porte son nom : « Joseph Moreau, comme ayant fait des travaux de défrichement sur les lots du 1^{er} Rang 15, 16, 17, & 18, mais ce, d'une manière trop irrégulière pour pouvoir en constater la somme de l'étendue qui



Carte 2
 Les Escoumins en 1847-1848
 (Source : MRNQ 1847-1848a)

peut-être [sic] environ 14 acres. » Paul St-Onge, « Squatter Indien », vit toujours sur l'actuelle pointe à Moreau : « Paul St[-]Onge (Montagnais) sur le 24^e lot a environ 7 acre[s] de défriché[s]. » Denis Jean-Pierre, autre « Squatter Indien », se trouve là où Ballantyne avait situé Denis Moreau, c'est-à-dire en face des « Isles Boisées ». Lui aussi a continué à faire des améliorations : « Denis Jean[-]Pierre (Montagnais) sur le 50^e lot, [a maintenant défriché] 8 acres ... » Germain François, appelé aussi « Squatter Indien », est encore à l'embouchure de la rivière « Petites Escoumins ». Fait nouveau, plusieurs squat- ters eurocanadiens sont maintenant présents le long de la côte entre Paul St-Onge et Denis Jean-Pierre.

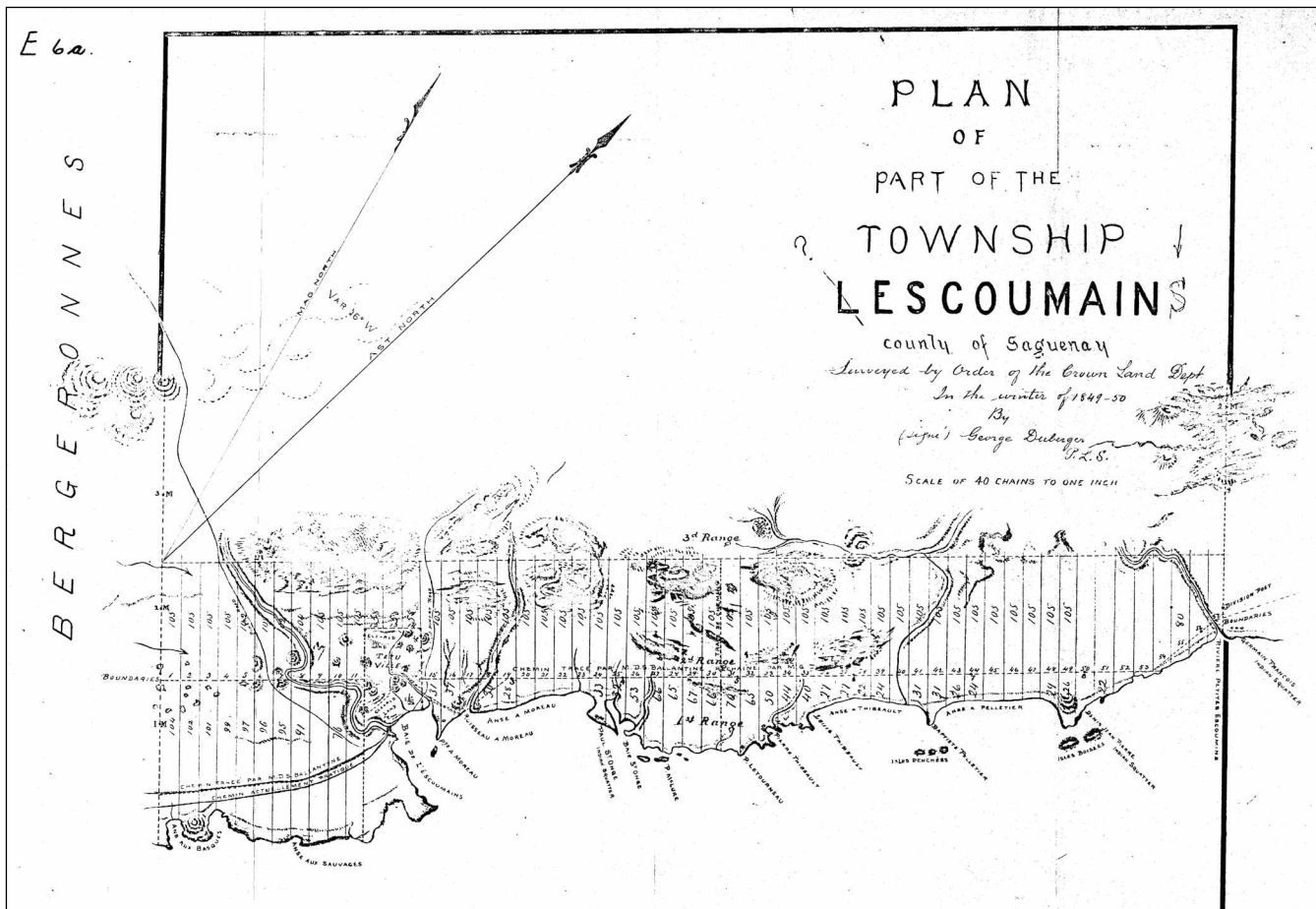
Cinq ans après la pétition du 1^{er} février 1843, il ne restait donc plus que deux des cinq signataires à proximité des Escoumins : Joseph Moreau et Denis Jean-Pierre. Flavien Moreau, selon une source missionnaire, était à chasser avec sa famille dans les environs de L'Anse-Saint-Jean au Saguenay durant l'hiver 1848-1849 (AD 1849). Et, selon le recensement nominal de 1851, il était réputé vivre entre Les Escoumins et

Sainte-Anne-de-Portneuf (Mille-Vaches), sans autre précision (ANQ 1851 : 20). Édouard Moreau possédait, à la fin des années 1840, une maison, située à mi-chemin entre Godbout et Sept-Îles, mais qu'il n'occupait plus (ACBH 1850). Quant à Charles, nous avons perdu sa trace⁸.

Joseph Moreau allait décéder en 1851 (Bélanger 1946 : 15-16). Denis Jean-Pierre, de même que Flavien Moreau et Paul Saint-Onge, seraient à Betsiamites au moment de la création de la réserve en 1861 (ANQ 1861 : 41 [5], 45 [9]). Germain François, toujours dans la région des Escoumins en 1851 (ANQ 1851 : 20), disparut ensuite des recensements nominaux. Seul Denis Jean-Pierre retourna vivre à la Baie des Escoumins, quelques années plus tard, là où tout au plus une dizaine de familles d'origine montagnaise se trouvaient toujours et où, en 1892, allait être mise en place la réserve d'Essipit (ANQ 1881 : 11, 12, 15).

CONCLUSION

Devant l'urgence créée par l'ouverture du Domaine des Postes du Roi en 1842, des Indiens et des Métis, d'origine montagnaise,



Carte 3
Les Escoumins en 1848-1849
(Source : MRNQ 1850)

se mobilisèrent dans la région des Escoumins. Tous parents, Flavian, Édouard et Charles Moreau, de même que Denis Jean-Pierre, profitèrent, on peut le penser, du leadership de Joseph Moreau (père). Le 1^{er} février 1843, avec l'appui d'hommes d'affaires de La Malbaie, Héli Hudon et Thomas Simard, ils adressèrent une requête au Gouverneur général afin de protéger certaines activités coutumières (chasse, pêche et chasse au phoque d'hiver) et obtenir les lots qu'ils avaient commencé à défricher. Bien que leurs demandes, et celles d'autres Montagnais venus « remplacés » quelques-uns des pétitionnaires, aient de nouveau été prises en note en 1847-1848 et en 1848-1849 par l'arpenteur Ballantyne et l'agent des terres Duberger, elles semblent n'avoir jamais suffisamment retenu l'attention des autorités. Pourtant, il ne faisait aucun doute que ces « squatters », comme on les appelait, auraient mérité être soutenus dans leurs efforts d'établissement avant qu'il ne soit trop tard et que d'autres ne se saisissent des terres visées. L'agent Duberger avait écrit à leur sujet le 30 octobre 1843 : « ... les Moreau sont établis et ils méritent d'être encouragés. Il y a aussi un St[-]Onge, un Indien également, qui devrait être encouragé ... » (ANQ 1843b, notre trad.)

La requête du 1^{er} février 1843 était, à la fois, semblable et différente de la plupart qui suivraient de 1844 à 1850. Semblable en ce sens où on y demandait la protection de lieux et d'activités

de récolte. Il était donc habile de la part de nos pétitionnaires de se présenter au Gouverneur général, qui était responsable des Affaires indiennes, comme « Naturels Montagnais » des Escoumins. Semblable, la pétition l'était aussi au sujet de l'octroi de terres à des fins agricoles. En sollicitant le Gouverneur général, nos pétitionnaires faisaient d'ailleurs comme des centaines de colons eurocanadiens à travers le Bas-Canada à cette époque.

La pétition du 1^{er} février 1843 était toutefois différente de celles qui seraient bientôt rédigées car elle demeurait le fait de quelques individus, membres d'une même famille. Les prochaines requêtes des Montagnais du Domaine des Postes du Roi seraient celles, non pas de quelques personnes, mais de vastes groupes régionaux identifiés, par exemple, comme les Indiens de la mer ou de l'intérieur des terres, des postes de la côte ou du Saguenay, qui demanderaient également des compensations financières pour les dommages causés à leur environnement par l'industrie forestière, la colonisation et les pêcheries. Les frères Joseph et Charles Moreau, qui avaient travaillé dans les postes de traite de la Côte-Nord, de Mingan à Tadoussac, jusque dans les années 1820, prirent ensuite racine à la Baie des Escoumins et les environs. On retrouvera d'ailleurs les noms de nos pétitionnaires de 1843 sur les prochaines pétitions des Montagnais de la Haute-Côte-Nord, notamment celle de 1847. La famille Moreau a donc fait souche dans la région,



Photo 3
Montagnais des Escoumins : Paul Ross (1833-1920), métis écossais et époux de Louise Moreau (1833-?), fille de Joseph Moreau (père)
 (Source : Bélanger 1946 : 56)

et ses descendants se retrouvent aujourd'hui dans les réserves montagnaises d'Essipit et de Betsiamites.

Les signatures de Thomas Simard et Héli Hudon, à titre de témoins, au bas de la pétition du 1^{er} février 1843 n'ont rien d'exceptionnelles. Hommes d'affaires et politiciens appuyaient les demandes des Montagnais. Le fait de les voir se fixer sur des terres ou se regrouper à l'intérieur de réserves permettait de libérer le territoire et d'en faciliter l'exploitation. La sédentarisation des populations indiennes était considérée, à l'époque, comme la seule solution viable à un mode de vie jugé en perte de vitesse. C'est pourquoi l'agent des terres Duberger voyait dans l'agriculture le salut non seulement de nos pétitionnaires mais de la nation montagnaise en entier, une tâche qui allait être confiée aux Oblats de Marie-Immaculée en 1844.

La pétition montagnaise du 1^{er} février 1843 s'ajoute à celles qui sont déjà connues, mais nous savons qu'il en reste d'autres, inédites, à mettre à jour tout comme il faudra retracer les textes entiers de celles qui nous sont parfois parvenues incomplètes. L'analyse amorcée dans la littérature de cet ensemble documentaire pourra alors se poursuivre. Il sera sans doute possible de fournir un éclairage meilleur de l'impact de l'ouverture du

Domaine des Postes du Roi sur les Montagnais et du rôle joué par ses différents acteurs.

Notes

1. Cette note de recherche se situe dans le prolongement d'une conférence prononcée à l'automne 2000 (Frenette 2000). Nous remercions le Conseil tribal Mamuitun pour la permission accordée de puiser à même certains de nos rapports de recherche. Nous remercions aussi Serge Goudreau pour de nouvelles informations sur la famille Moreau, de même que Denis Brassard, Paul Charest, Toby Morantz et deux lecteurs anonymes pour leurs commentaires, qui ont permis d'éviter des anachronismes et de nuancer nos propos. Nous saluons enfin le professeur Paul Charest, qui prendra bientôt sa retraite de l'enseignement, et nous lui dédions ce texte.
2. La première présence de la Hudson's Bay Company dans les Postes du Roi remonte à 1821. À ce moment, la compagnie fusionnait avec sa vieille concurrente, la North West Company, qui avait fait l'acquisition du contrat de location du Domaine en 1802. Le bail, qui avait une durée de vingt ans, coûtait £1 025 (4 100 \$) par an (Rich 1959 : 218). En 1822, lorsque le contrat de location était mis en vente aux enchères, la Hudson's Bay Company fit peu d'efforts pour le conserver, jugeant le loyer trop élevé. C'est un constructeur de navires de la ville de Québec, John Goudie, qui en fit l'acquisition le 26 juillet (ACBH 1822). La durée du contrat, qui prenait effet le 2 octobre suivant, était de vingt ans. Le montant du loyer était de £1 200 (4 800 \$) par an. Goudie et ses associés conservaient l'exclusivité du Domaine. Le 13 mai 1831, ils cédaient finalement le contrat de location à la Hudson's Bay Company pour la somme de £25 000 (100 000 \$). L'entreprise britannique s'engageait à mettre fin aux poursuites judiciaires en cours et à respecter les contrats des engagés des postes (ANQ 1831).
3. Sur l'acte de baptême de Marie Vollant, ses parents sont toutefois indiqués comme étant Pierre Vollant et Marie Anne Labadie. Laurent Vollant y est inscrit comme parrain (cf. ANQ 1686-1848, registre F : 16 verso). Pierre Vollant, né en 1783, et Laurent Vollant, né en 1785, étaient les fils naturels de Pierre Vollant, Eurocanadien originaire du comté de Bellechasse et commis au poste d'Îlets-Jérémie de 1782 à 1797, et de Marie-Jeanne Kaiapishapishit, fille du chef Pituabanu (Goudreau 1999).
4. Sur l'acte de mariage de son garçon Édouard, daté du 2 juillet 1841, l'abbé Boucher précisait qu'il était le « fils de feu Charles Morreau... » (ANQ 1686-1848, registre G : 24).
5. Il faut préciser qu'Édouard est né en septembre 1821 alors que ses parents, Charles et Marguerite Laushune, vivaient en union libre. Le statut d'Édouard sera légitimé au moment du mariage de ces derniers comme en fait foi l'acte dressé par l'officier (ANQ 1686-1848, registre F : 48-48 verso).
6. Né au mois de novembre 1818, Charles a été baptisé à Sept-Îles le 7 juin 1819. Il est réputé le fils « illégitime » de Charles Moreau. Le nom de sa mère n'est pas précisé sur l'acte de baptême (ANQ 1686-1848, registre F : 37 verso-38), ce qui laisse à penser qu'il ne s'agirait sans doute pas de Marguerite Laushune. Le nom de Charles (fils) aurait toutefois été inscrit sur l'acte de mariage de Marguerite et Charles (père), comme ce fut le cas pour les deux fils que le couple avait eus avant mariage.
7. Denis Jean-Pierre et Rosanna Moreau sont identifiés comme Indiens sur ces recensements de 1851 et 1861.
8. Il est possible que Charles et aussi Édouard aient été du nombre des trois frères Moreau à se noyer, le 25 avril 1850, en compagnie d'Alexander McKenzie, commis du poste de Godbout, et d'un autre homme non identifié. Le sloop sur lequel ils se trouvaient tous chavira durant une tempête au large de Pointe-des-Monts. Seul le corps de McKenzie fut retrouvé (QMC 1850).

Documents d'archives

ACBH (Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson), 1822 :
Notarial Copy of Lease of Kings Posts to John Goudie dated Quebec

- 26th July 1822, E.20/1, Papers relating to King's Posts, 1822-1852, bob. HBCA 4M28 et 4M29, 5-11 do.
- , 1842 : *Letters Patent for leasing the King's Posts to the Honorable Hudson's Bay Company*, 27 juin 1842, E.20/1, Papers relating to King's Posts, 1822-1852, bob. HBCA 4M28 et 4M29.
- , 1850 : Alexander McKenzie à George Barnston, 21 janvier 1850, B.90/c/1, Ile Jermie. Correspondence Inward 1845-1859, bob. HBCA 1M271, fo. 12b.
- AD (Archives Deschâtelets), Dossier Saguenay : Durocher à Cher Frère, 24 mars 1849.
- ANQ (Archives nationales du Québec), 1686-1848 : Archives de l'Archidiocèse de Québec, série U, registre de l'état civil, Saguenay – Postes du Domaine du Roy, 11 registres A1-K, bob. 4M00-4649A.
- , 1795-1798 : ZQ6 S21, Paroisse Notre-Dame-de-Québec, registre des baptêmes, mariages, sépultures, 1^{er} janvier 1795 au 31 décembre 1798, bob. 4M00-0056A.
- , 1811 : *Engagement de Chs. Moreau à la soc. du N.O.*, 19 octobre 1811, M173/753, Cour supérieure de Québec, greffe des notaires, Jacques Voyer, actes du 3 août 1811 au 6 mai 1823, bob. 4M01-5096A, n° 003378.
- , 1817a : *Agreement between Joseph Moreau & the NW Company*, 30 septembre 1817, M173/166, Cour supérieure de Québec, greffe des notaires, Archibald Campbell, actes du 1^{er} août 1815 au 30 mai 1818, bob. 4M01-1534A, n° 1140 [1435].
- , 1817b : *Agreement between Charles Moreau & the NW Company*, 1^{er} octobre 1817, M173/166, Cour supérieure de Québec, greffe des notaires, Archibald Campbell, actes du 1^{er} août 1815 au 30 mai 1818, bob. 4M01-1534A, n° 1141 [1436].
- , 1831 : *Bargain & Sale from Moulton Bullock to The Governor & Compy. of Adventurers of England tradg. Into Hudson's Bay*, 13 mai 1831, M620/1293, Protonotaire de Montréal, greffe des notaires, Henry Griffin, actes 26-01-1831 à 31-05-1832, bob. 4M00-7060A.
- , 1839-1846a : George Duberger, *Report of the undersigned District Agent, of the continuation of an Exploration, of the Interior (to a certain depth) of the North shore of River St. Lawrence, in the county of Saguenay; commenced in the Summer 1843, conjointly with C.F. Fournier, D.PL. Esqr. by order and Instructions, of the Crown Land Department, and that, of the Surveyor General, continued in the Summer 1844, by the undersigned, by order and Instructions of the former Departm[en]t.*, 1844. Archives cartographiques, E21 Terres et Forêts, Arpentage/Rivières n° 01 1/2 B, chemises 12/4 et 12/5, loc. 5B11-5500B.
- , 1839-1846b : George Duberger, *Rapport de l'Exploration par Geo. Duberger Crown Land Agent en 1843-44 [1845-1846] des terrains forestiers dans la vallée de Saguenay, &c &c &c.* Archives cartographiques, E21 Terres et Forêts, Arpentage/Rivières n° 01 1/2 B, chemises 12/4 et 12/5, loc. 5B11-5500B.
- , 1843a : Pétition du 1^{er} février 1843, E21 Terres et Forêts, art. T873, loc. 7B23-2605B, Correspondance de l'agent George Duberger 1842-1844.
- , 1843b : *District of Saguenay, Memorandum respecting certain rivers, of applications for grants of Land, etc. rec. back from Mr Morin*, 30 octobre 1843, E21 Terres et Forêts, art. T873, loc. 7B23-2605B, Correspondance de l'agent George Duberger 1842-1844.
- , 1851 : *Escoumins, Sault au Cochon, Isles Jérémie, Postes du Roi*. Census Returns 1851, Canada East, Saguenay County 364, bob. 4M00-3433A, 32 p.
- , 1861 : *Escoumins, Iberville, and Mille Vaches, Sault au Cochon, Isles Jérémie and Bersimis, River Moisi[e] and other Places, Shelldrake and other Places, Gibraltar and other Places, River St. Jean and other Places, Bay of Kegaska and other Places, Island of Anticosti*. Census Returns 1861, Canada East, Saguenay County 495, bob. 4M00-3537A, p. 15-134.
- , 1881 : *Census Returns 1881*, Québec, 76 Chicoutimi + Saguenay, B munc. Escoumins, bob. 4M00-3677A et 4M00-3678A, p. 1-21.
- MEMRC (ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada), 1983 : *Les Escoumins*. Direction des levés et de la cartographie, 22 C/6, 1 plan, 1:50 000, Ottawa, MEMRC.
- MRNQ (ministère des Ressources naturelles du Québec), Service de l'arpentage (archives), 1847-1848a : D.S. Ballantyne, *Township Escoumins No 2*. E6 Canton Escoumins, 33 Comté de Saguenay, Plan 6, 40 chaînes au pouce.
- , 1847-1848b : D.S. Ballantyne, *Carnet B. 22, Bergeronnes, 1847-1848*. E6 Canton Escoumins, 33 Comté de Saguenay.
- , 1850 : George Duberger, *Plan of Part of the Township Lescoumins County of Saguenay Surveyed by Order of the Crown Land Dept in the Winter of 1849-1850*. E6 Canton Escoumins, 33 Comté de Saguenay, Plan 6a, 40 chaînes au pouce.
- , 1851 : *Rapport de George Duberger, Arp. Prov. sur la Subdivision de trois Rangs de lots dans le Township Escoumins Comté de Saguenay*. E6 Canton Escoumins, 33 Comté Saguenay, Filière 1.

Ouvrages cités

- BÉDARD, Hélène, 1988 : *Les Montagnais et la réserve de Betsiamites, 1850-1900*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, Coll. « Edmond-de-Nevers » 7.
- BÉLANGER, René, 1946 : *Les Escoumins*. Chicoutimi, La Société historique du Saguenay.
- BOUDREAU, René, 1994 : *Les Escoumins : Essipit*. Wendake, Institut culturel et éducatif montagnais.
- BOYER, Raymond, Réjeanne DELAROSBIL et Réal DOYLE, 1993 : *Répertoire des mariages, Haute-Côte-Nord, 1668-1992*. Québec, Société de généalogie de Québec.
- FRENETTE, Jacques, 1989 : « Frank G. Speck et la distribution géographique des bandes montagnaises au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord de l'ABC de l'HBC ». *Recherches amérindiennes au Québec* 19(1) : 38-51.
- , 1993 : « Une honorable compagnie, de petits trafiquants et des vauriens. » *Les relations commerciales entre la Compagnie de la Baie d'Hudson et les Montagnais de Betsiamites (1821-1870)*. Thèse Ph.D., Sciences sociales (anthropologie), Québec, Université Laval.
- , 2000 : « Les Montagnais de la Haute-Côte-Nord et la création de réserves de Betsiamites (1861) et d'Essipit (1892) », in Pierre Frenette (dir.), *D'Amérique et d'Atlantique. Tadoussac 2000* : 105-118. Baie-Comeau, Cégep de Baie-Comeau.
- FRENETTE, Pierre, 1996 : *Histoire des Escoumins*. Baie-Comeau, Société historique de la Côte-Nord, Coll. « Sites et villages nord-côtiers » 7.
- GOUDREAU, Serge, 1999 : « Le Canadien Pierre Volant (1760-1800), commis du poste des Îlets-Jérémie, et sa descendance montagnaise sur la Côte-Nord ». *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française* 50(4).
- MAILHOT, José, 1996 : « La marginalisation des Montagnais », in Pierre Frenette (dir.), *Histoire de la Côte-Nord* : 321-358. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, Coll. « Les régions du Québec » 9.
- MAILHOT, José, et Sylvie VINCENT, 1979 : *La situation des Montagnais du Saguenay-Lac-St-Jean et de la Haute Côte-Nord au milieu du XIX^e siècle*. Village-des-Hurons, Conseil Attikamek-Montagnais.
- PANASUK, Anne-Marie, et Jean-René PROULX, 1981 : *La Résistance des Montagnais à l'usurpation des rivières à saumon par les Euro-Canadiens du 17^e au 20^e siècle*. Mémoire M.Sc. (anthropologie), Montréal, Université de Montréal.
- QMC, 1850 : *Québec Morning Chronicle* 4(702), 6 mai.
- RICH, Ernest E., 1959 : *The History of the Hudson's Bay Company 1670-1870*. Vol. II : 1763-1870. London, The Hudson's Bay Record Society.
- TREMBLAY, Victor, 1968 : « Une délégation des Montagnais auprès de Lord Elgin ». *Saguenayensia* 10(2) : 38-40.
- , 1971 : *Le poste de Métabetchouan*. Chicoutimi, Éditions Science moderne, Coll. « Société Historique du Saguenay » 34.
- , 1984 : *Histoire du Saguenay, depuis les origines jusqu'à 1870*. Chicoutimi, La Librairie Régionale inc. 1982, 4^e édition.
- VEILLEUX, André, 1982 : *Pointe-Bleue : Histoire d'une réduction*. M.A. (sociologie), Québec, Université Laval.